AR PREFECTURE
005-200052801-20190410-2019011CFT-DE
Reçu le 11/04/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°20 du : 10 avril 2019

Délibération n° : 2019.011

Objet : Charte Forestière de Territoire Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras.

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 10 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	**Présente**
Gérard FROMM	**Pouvoir Sébastien FINE**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	*Absent*	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Pouvoir Max BREMOND**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	*Absent*	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	*Absent*	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

Vu

La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 et son article L 12 ;

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, qui rattache les chartes forestières de territoire aux stratégies locales de développement forestier ;

Le Programme de Développement Rural FEADER 16.7.2 Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt sur lequel le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a été retenu.

Considerant

Que la Charte Forestière de Territoire ne représente ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux concrétisé par un plan d'action visant à améliorer le secteur forestier et les milieux forestiers d'un territoire ;

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a été assisté par le bureau ALCINA pour la mise en place de cette charte ;

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

AR PREFECTURE
005-200052801-20190410-2019011CFT-DE
Reçu le 11/04/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°20 du : 10 avril 2019
Délibération n° : 2019.011
Page 2 sur 2

Objet : Charte Forestière de Territoire Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras.

Que les partenaires signataires et les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire ont été sollicité et ont pu participer et apporter leur contribution pendant les 2 ans de mise en œuvre de la charte, par le biais de comités technique et de pilotage, de réunions de concertation et d'ateliers participatifs et d'actions de communication auxquels ils ont été conviés ;

Que l'avancement de la mise en place de la charte forestière a été présentée lors des conférences des maires du 27 juin 2017, 6 décembre 2017 et du 5 décembre 2018 ;

Que des entretiens de terrains et avec les partenaires ont eu lieu de mai à aout 2017 ;

Que des actions de communication ont eu lieu envers le grand public et les partenaires, entre autre lors de stands sur les marchés de Briançon, Guillestre et dans le Queyras, pendant la semaine du développement durable en mai 2018, lors de la fête du bois au Monêtier-les-Bains en aout 2017, lors de réunions de présentation des aides notamment en novembre 2017 à Luceo ;

Que des réunions de concertation pour travailler sur les orientations ont eu lieu avec les partenaires en mai et juin 2018 sur les thématiques : ressource et multifonctionnalité, mobilisation de bois énergie ; compétitivité des entreprises de la seconde transformation ; essences locales ;

Que le diagnostic et les orientations ont été présentés et validés en comité de pilotage le 30 aout 2018 ;

Que des réunions de travail avec les partenaires sur le plan d'action ont eu lieu en octobre 2018 dans les communautés de communes du Briançonnais et du Guillestrois Queyras sur les thématiques «Développer des marchés pour les bois locaux », « Vendre un territoire aux bois et aux forêts d'exception », « Améliorer l'accès à la ressource », « Autonomie territoriale pour la fourniture en bois-énergie » ;

Que le plan d'action a été réalisé en lien et accord avec les partenaires et porteurs potentiels d'action ;

Qu'une consultation sur la forme générale du document a été réalisée en mars 2019 auprès des membres du comité de pilotage.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		2
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'approuver la Charte Forestière de Territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président et le Vice-Président en charge à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette action.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012